

Mesures pour la rentrée 2020: enseignement spécialisé et postes DSDEN

L'enseignement spécialisé

Ouvertures de classes spécialisées dans les écoles

Confirmation et donc ouverture définitive de ***l'Ulis à l'école élémentaire de Gimont***.
Création d'une ***unité maternelle autisme à l'école primaire de Lias***

Les enseignants référents handicap

Il y a actuellement **6 enseignants référents handicap** (ceux qui, entre autres choses, organisent et président les ESS) qui suivent les dossiers de **tous** les élèves notifiés par la MDPH. Et quand nous écrivons tous, c'est vraiment tous... de la maternelle au lycée, de l'enseignement public ou privé, de l'enseignement ordinaire ou spécialisé.

Le Dasen, et c'est à mettre à son crédit, a obtenu de l'enseignement privé qu'il mette enfin un peu de moyen pour le champ du handicap. Il y aura donc **un enseignant référent handicap issu de l'enseignement privé pour les écoles, collèges et lycées privés**.

Mais le Dasen avait encore **besoin de créer 2 postes d'enseignants référents handicap** à cause:

- du nombre important et croissant de dossiers à répartir,
- de la mission supplémentaire de coordination PIAL qui leur sera attribuée à tous à la rentrée 2020.

Et où est-il allé chercher les moyens d'ouvrir ces 2 nouveaux postes? Dans les établissements spécialisés...

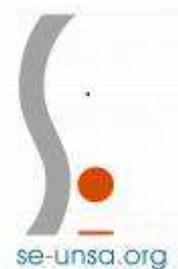
Les établissements spécialisés

En épluchant et réécrivant en partie les conventions passées entre les établissements spécialisés et l'Education nationale, le Dasen a réussi à **supprimer 2,5 postes** (3 fermetures et 0.5 ouverture).

Ouverture de 0.5 poste à l'IME La Convention d'Auch qui s'ajoute au 0.5 poste déjà existant. Cette ouverture est définitive après avoir été faite avec de la monnaie de singe (collègue en surnombre) à la rentrée 2019.

Fermeture de :

- 0.5 poste à **l'IME de Beaumarchès**
- 1 poste à l'IME du **Houga**
- 0;5 poste à **l'ITEP Philippe Monello de Jégun et d'Auch**
- 0.5 poste à **l'IMPro de Pauilhac**
- 0.5 poste au **centre de réadaptation Roquetaillade à Montégut**



Pour tous les établissements concernés, les fermetures se traduiront par :

- du temps dévolu à la coordination en moins (l'équivalent du temps de décharge pour la direction),
- des difficultés pour organiser l'enseignement,
- des conditions d'enseignement dégradées,
- une forte diminution, voire une suppression, des enseignements scolaires pour les adolescents de plus de 16 ans.

Seul avantage de la révision des conventions : la mise à plat des lieux d'intervention des enseignants spécialisés avec, à la clé, un cadre réglementaire plus conforme. Un enseignant peut en effet intervenir au sein de son établissement ou dans une des unités externalisées de celui-ci (école ou collège ou lycée professionnel).

Les postes de Conseillers pédagogiques, animateurs...de la DSDEN

C'est une réorganisation en profondeur qui s'est faite à moyen constant et dont nous vous épargnerons tous les détails. Le résultat, pour ce qui change, est le suivant...

- **plus de Conseiller pédagogique EPS,**
- **plus d'animateur langue vivant Espagnol,**
- **1 Conseiller pédagogique occitan** à la place de 2 animateurs
- **2 Conseillers pédagogiques généralistes par circonscription** (dont un avec une valence ASH pour Auch centre et un avec une valence Occitan pour Auch est)

L'animatrice langue vivante Espagnol avait aussi en charge le dossier des élèves allophones nouvellement arrivés et plus particulièrement de tous ceux qui étaient scolarisés dans une école sans dispositif UPE2A. Nous ne savons pas qui va reprendre cette mission. "Peut-être une des enseignantes UPE2A...", a dit le Dasen.

Autre point à noter... Il n'y aura plus qu'un 1/2 poste de coordonnateur AESH (puisque'une partie de cette coordination reviendra aux enseignants référents handicap) qui sera associé au 1/2 poste de secrétariat CDOEA (pour les orientations en SEGPA).